

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**

Genève



**البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف**

**Déclaration de Monsieur Azzeddine FARHANE
Chargé d'affaires a.i.
de la Mission Permanente du Royaume du Maroc
à la 90e session du Conseil de l'OIM
au titre du point relatif au Débat Général**

Genève, 1^{er} décembre 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur et le bonheur de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil de l'OIM. Vos qualités tant humaines que professionnelles sont pour nous autant de gages qui augurent d'une présidence réussie. Je saisis cette occasion pour féliciter votre prédécesseur l'Ambassadeur du Mexique M. Luis Alfonso de Alba pour la manière remarquable dont il a assuré son mandat.

Je tiens également à adresser mes vifs remerciements à M. le Directeur Général, M. Brunson McKinley, à Mme le Directeur Général Adjoint Mme Ndioro Ndiaye ainsi qu'à l'ensemble du Secrétariat de l'OIM pour leur dévouement et leurs compétences. Tout en rendant hommage à M. Brunson et à ses collaborateurs, mon pays voudrait lui exprimer son soutien pour sa vision ambitieuse et courageuse tendant à adapter notre organisation aux mutations du 21^{ème} siècle et aux défis de la mondialisation.

Enfin, je saisis cette occasion pour saluer l'accession à notre Organisation de quatre nouveaux Etats membres et d'un observateur. Ces nouvelles adhésions témoignent de l'importance de la thématique de la migration et du rôle primordial joué par notre institution dans la promotion de la réflexion sur le phénomène de la migration dans un monde de plus en plus interdépendant.

Monsieur le Président,

La question migratoire a reçu une attention sans précédent au niveau international durant l'année écoulée. En effet, en décembre 2004, le vaste processus consultatif initié dans le cadre de l'initiative de Berne a été couronné de succès grâce à l'élaboration d'un Agenda international pour la gestion des migrations (AIGM) qui constitue, au demeurant, un système de référence non contraignant qui définit un cadre de politique générale applicable à la gestion des migrations.

Dans ce contexte, la Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM), organe indépendant créé à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, a présenté, le 5 octobre 2005, son rapport final intitulé « Les migrations dans un monde interconnecté: de nouvelles perspectives d'action » qui marque l'aboutissement de 18 mois de recherche et de consultations sur la migration internationale.

La Commission propose un cadre d'action large, cohérent et mondial, basé sur six principes d'action généraux et un certain nombre de recommandations similaires couvrant le rôle des migrants dans un marché mondial du travail, les migrations et le développement, les migrations irrégulières, les migrants au sein de la société, les droits humains des migrants et la gouvernance des migrations.

Le Maroc a activement participé à ces deux processus. Il était notamment avec le Brésil, les Philippines, la Suède et la Suisse un des cinq premiers pays à constituer le core group de la GCIM. Mme Aïcha BELARBI, Ancien Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération chargée de la Coopération et Ancien Ambassadeur du Maroc auprès du Conseil de l'Union européenne et de la Commission de la Communauté Européenne était aussi une des 19 Commissaires composant la Commission.

Actuellement, le Maroc poursuit ses efforts pour que l'intérêt suscité à la question migratoire au niveau international par les deux processus puisse être fructifié en des résultats concrets. Ma délégation espère notamment que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, prévu au cours des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2006, apportera une valeur ajoutée réelle au débat international sur la migration par l'élaboration de recommandations qui reflètent la réflexion collective sur un thème d'une importance capitale.

Monsieur le Président,

Le Maroc a toujours accordé beaucoup d'attention à sa Communauté résidant à l'étranger, particulièrement à son adhésion agissante aux réformes et aux grands chantiers de son pays d'origine.

Pour répondre aux aspirations légitimes des différentes générations de cette communauté, qui entendent exercer leur citoyenneté pleine et entière, Sa Majesté le Roi a récemment pris quatre décisions importantes et complémentaires les unes des autres:

- La première consiste à conférer aux Marocains résidant à l'étranger, la possibilité de se faire dûment représenter à la Chambre des Représentants, de façon appropriée, réaliste et rationnelle.
- La deuxième décision, qui découle de la première, porte sur la nécessité de créer des circonscriptions législatives électorales à l'étranger, afin de permettre à nos citoyens de l'étranger de choisir leurs députés dans la première Chambre du Parlement. Il est à noter, à cet égard, qu'ils jouissent, sur un pied d'égalité, des droits politiques et civils que confère la loi à tous les Marocains, dont celui d'être électeurs et éligibles dans le pays.
- La troisième décision accorde aux nouvelles générations de notre communauté à l'étranger, le droit de voter et de se porter candidat dans les élections, à l'instar de leurs parents, et ce, en application du principe de l'égalité dans la citoyenneté.
- Enfin, la quatrième décision consiste à créer, sous la présidence de Sa Majesté, un Conseil Supérieur de la Communauté marocaine à l'étranger, constitué de façon démocratique et transparente, et bénéficiant de toutes les garanties de crédibilité, d'efficacité et de représentativité authentique.

Monsieur le Président,

A une époque où l'exercice de la foi par les migrants dans des Etats laïcs oscille entre acceptation et rejet, les frontières entre espace privé et espace public n'étant pas toujours bien définies et posant inéluctablement la problématique de la liberté individuelle, son incidence sur l'autre et sur tout le processus de l'intégration, le besoin s'est fait ressentir d'un forum permettant de débattre, librement et sans engagements, des politiques gouvernementales, ainsi que du rôle de la société civile et des médias pour promouvoir le dialogue et la communication entre différentes religions, communautés de migrants et sociétés d'accueil.

Dans cette optique, le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger et l'Organisation Internationale pour les Migrations ont ainsi décidé d'organiser conjointement, les 5 et 6 décembre à Rabat, une conférence internationale sous le thème "Migrations et faits religieux à l'ère de la mondialisation".

L'objectif général de cette Conférence internationale est de favoriser une meilleure compréhension du rôle de la religion dans le processus migratoire en offrant aux participants l'opportunité d'étudier la relation entre la religion et l'identité du migrant, ainsi que le degré d'influence exercé par les valeurs, normes et pratiques religieuses sur l'intégration des migrants.

Monsieur le Président,

La question de la migration illégale est devenue une source de préoccupation de la communauté internationale. Sa gestion est une responsabilité internationale, régionale, collective et partagée. Aucun pays ne peut s'auto exclure de la lutte contre la migration clandestine.

A cet effet, la migration illégale est une négation des droits de l'Homme, car elle met des personnes dans la précarité, en dehors de l'état de droit et de la protection de la loi. Elle ne profite qu'aux trafiquants et aux promoteurs de l'économie souterraine et du travail au noir, par l'exploitation des travailleurs migrants.

Assumant ses responsabilités, le Maroc a donc renforcé son dispositif législatif, de sécurité ainsi que ses capacités institutionnelles dédiées à la lutte contre la migration illégale.

Cependant, les évènements de Sebta et Melilia ont mis en évidence les limites de l'approche sécuritaire unilatérale dans le traitement du phénomène de la migration clandestine et la nécessité, plus que jamais, d'une approche globale, concertée, basée sur la coopération, l'esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

Ainsi, près de 3400 migrants subsahariens de 10 nationalités différentes ont ainsi été rapatriés volontairement et dans des conditions de dignité par le Maroc vers leurs pays respectifs, grâce à un pont aérien de 23 rotations dont 22 vols marocains.

Dans ce contexte, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier encore une fois l'OIM pour son concours et sa disposition d'affréter des vols pour aider des groupes de migrants en situation irrégulière à rentrer volontairement dans leurs pays d'origines.

Je formule le vœux que l'ouverture prochaine du Bureau de l'OIM à Rabat nous permettra de mieux structurer notre collaboration à l'avenir et nous amènera à concrétiser plusieurs projets de coopération en instance.

Monsieur le Président,

La lutte légitime contre les réseaux mafieux qui promettent, au prix fort, l'illusion d'une vie meilleure ne doit pas nous faire oublier la situation dramatique vécue par des hommes, des femmes et des enfants en détresse, fuyant la pauvreté, la précarité et les guerres.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la récente initiative maroco-espagnole proposant la tenue au Maroc d'une conférence Ministérielle euro-africaine sur la question de la migration, réunissant les Etats membres de l'Union européenne, ceux du maghreb et des pays africains concernés.

Ma délégation espère que la concrétisation de cette initiative permettra d'initier un dialogue tripartite impliquant pays émetteurs, de transit et d'accueil et mettra en place une véritable stratégie globale et volontariste dans le traitement du phénomène de la migration illégale, pas seulement sur le plan sécuritaire, mais également sur le plan préventif en s'attaquant en amont aux véritables causes du phénomène qui sont essentiellement d'ordre socio-économique.

Le Maroc a été l'hôte en mai dernier de la réunion du FNUAP sur la migration et les objectifs du millénaire pour le Développement. Bien que la migration ne figure pas au premier rang des priorités énoncées dans le cadre original des OMD, son rôle crucial dans la réalisation de ces objectifs est de plus en plus reconnu. Une des principales conclusions de la réunion est que l'influence de la migration sur la réalisation des OMD est à double tranchant.

En effet, l'organisation au niveau national, régional et international de la migration légale aux fins de travail, selon une adéquation entre l'offre et la demande des compétences, et par des moyens d'intermédiation appropriés, peut aider efficacement à la lutte contre la pauvreté.

Cependant, l'absence d'un environnement politique propice à encourager et aider les migrants, ainsi que les pays d'origine et de destination, à optimiser leur contribution au développement peut avoir pour conséquence une accélération de l'émigration des cadres à un rythme trop rapide par rapport au taux de remplacement et créer une pénurie de compétences dans les pays d'origine.

Ainsi, pour pouvoir exploiter les aspects positifs de la migration, il convient d'orienter vers le développement des pays d'origine les formidables énergies et potentialités que recèlent les milieux de la migration, à travers la canalisation de l'épargne vers l'investissement productif et la mobilisation des compétences.

Monsieur le Président,

Au terme de mon discours, je ne peux que me féliciter encore une fois de l'action déterminante de l'OIM dans différents volets de la thématique migratoire.

Cette année encore, l'Organisation a consacré son caractère holistique en procédant à d'importantes réorganisations internes:

- Le Maroc salue l'établissement du Fonds d'Aide aux Migrants en détresse, qui vient remplacer le Compte d'aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA). En effet, l'aide au retour volontaire des migrants en détresse n'est pas seulement un acte humanitaire, elle

informe également ceux qui sont restés au pays, de façon crédible et avec un impact maximal, des dangers que font courir les passeurs clandestins et des périls de la migration irrégulière.

- Le Maroc soutient aussi le rassemblement d'activités visant à soutenir et à promouvoir les effets positifs que la migration peut avoir tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination ou les migrants, et d'autre part, d'activités visant à réduire la pression migratoire dans les pays d'origine dans le cadre du nouveau domaine « Migration et développement ».

Notre satisfaction de l'action de l'OIM ne saurait nous faire oublier la situation financière délicate de l'Organisation :

- Ma délégation a toujours soutenu le principe de la Croissance Réelle Zéro qui permet à l'Administration de prendre en considération les évolutions normales de ses coûts de structure. Devant la variété des opinions des Etats Membres à ce sujet, nous avons régulièrement appelé à l'adoption de méthodes budgétaires alternatives et nous espérons que les consultations initiées par l'ancien Président du Conseil pourront être concluantes.
- Enfin, le Maroc soutient les efforts de l'Administration visant à obtenir de nouvelles efficiences de coût à travers le processus de délocalisation. Nous saluons notamment le souci de l'Administration de justifier exclusivement la décision de création d'un nouveau centre administratif dans l'hémisphère occidental par le besoin et la quête d'efficience.

Je vous remercie Monsieur le Président. Bonne continuation pour notre organisation et bienvenue à tous nos invités à Rabat pour la Conférence internationale « Migrations et Faits Religieux à l'ère de la mondialisation ».